

“Pourquoi j’ai voté contre la révocation de Laurella Rinçon”

ÉCRIT PAR HARRY DURIMEL, ADMINISTRATEUR DU MÉMORIAL ACTE, MAIRE DE POINTE-À-PITRE

5 juillet 2023



Pointe-à-Pitre. Le 4 juillet 2023. Harry Durimel

Réunis mardi matin en conseil d’administration du Macte, nous étions invités, par le président Ary Chalus, à nous prononcer sur son rapport concluant à la nécessité de révoquer Mme Laurella Rinçon.

Chacun sait le respect et l’affection que j’ai pour le président Chalus. Mais, au risque de le décevoir, je lui ai dit ce matin pourquoi je n’ai pas voté pour la révocation de Mme Laurella Rinçon :

- **Insuffisante information du conseil d'administration** : on a dû se contenter du rapport du président, alors que j'avais demandé, lors d'une précédente réunion où cette affaire avait été évoquée, la possibilité de créer une commission ad hoc pour tenter une médiation et une mise à plat du dossier, en vain.

- **Le profil de Mme Rinçon** : ce matin, en lisant une brochure conçue par Cap excellence, j'ai découvert avec intérêt une courte biographie de Mme L. Rinçon, diplômée de l'École du Louvre, de la Sorbonne et de l'Institut national du patrimoine. Conservatrice du patrimoine depuis 2007 et spécialiste depuis 1998 des collections africaines et cultures créoles, elle a collaboré avec de nombreuses institutions à Paris, en Suède, aux Pays-Bas, au Mali, au Kenya, au Sénégal, à Genève, en Afrique du Sud, à Bahrein, à New-York et à Washington DC. Et avant de rejoindre le Macte, elle a porté son expertise scientifique et muséographique à l'Onu et à l'Unesco... *Mais elle n'est pas bonne pour son pays Guadeloupe ?*

- **L'atmosphère délétère et la défiance des citoyens** à l'égard des élus nous invitent à faire preuve de modération et d'empathie à l'égard d'une des nôtres dont la compétence est internationalement reconnue.

- En tant qu'avocat, j'ai de bonnes raisons de penser que **la procédure est juridiquement fragile** et que la juridiction administrative pourrait encore censurer cette décision affirmée d'emblée, avant même le débat contradictoire, de révoquer l'intéressée.

Nul ne peut douter qu'il y a comme une mésentente entre le président du conseil régional et la directrice du Macte, depuis quelque temps. Mais ce différend, surmédiatisé par les réseaux sociaux, ne me semble pas insurmontable, si nous voulons nous donner le temps de tenter une ultime

médiation.

Car à mes yeux, ce qui est appelé « *des dysfonctionnements* », n'est pas exclusivement imputable à Mme Rinçon et on pourrait peut-être nous reprocher, à nous les administrateurs, de ne nous être pas impliqués assez pour que tous les organes du Macte soient mis en place, notamment le conseil scientifique, qui pourrait jouer un rôle d'interface dans la confrontation opposant les susnommés.

De même, je ne peux accréditer la notion invoquée de « *mauvaises relations avec le Conseil d'administration* », car mes rapports avec la directrice du Macte ont toujours été courtois, même s'ils n'étaient pas suffisamment fréquents pour révéler ses éventuels défauts.

Finalement, ma position s'est avérée fort isolée et l'on ne peut que redouter que cette affaire génère une blessure de plus dans le tissu social déjà fort bouleversé.